

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 48 (1968)  
**Heft:** 3: 1918-1968 cinquantaire de la Chambre de commerce suisse en France

**Artikel:** Considérations sur l'histoire des relations franco-suisse  
**Autor:** Bory, Jean-René  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-888017>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Considérations sur l'histoire des relations franco-suisses

Jean-René BORY

*Conservateur du château de Coppet  
et du musée des Suisses au service étranger*

La récente exposition des « Grandes Heures de l'amitié franco-suisse », sur les rives de la Seine aux Archives de France, puis sur les rives du Léman, au château de Coppet (\*), a permis, mieux qu'on n'avait jamais pu le faire précédemment, de mettre en évidence le caractère unique, à la fois si ancien et si particulier, des relations franco-suisses.

Dans la remarquable préface qu'il a rédigée pour l'édition suisse du catalogue de cette exposition, l'éminent historien, — Gonzague de Reynold —, a évoqué, avec ce sens prodigieux de la synthèse historique qui est le sien, l'origine et les développements d'un phénomène sans précédent et sans égal, dans l'histoire de l'Europe et du monde. On ne saurait mieux faire, en tête de ces quelques considérations sur les relations franco-suisses, que d'en citer quelques passages essentiels, parmi les plus significatifs :

« L'amitié entre la France et la Suisse n'a pas été continue, ce qui eût été un phénomène sans exemple dans l'histoire. L'histoire, en effet, nous la montre interrompue par des révolutions ou des guerres : cette amitié n'est-elle point née d'une guerre? Cela, l'exposition ne le dissimule point. Comment cette amitié, malgré les accidents de l'histoire, n'a cessé de se renouer : Voilà ce qu'elle nous fait voir, voilà son enseignement.

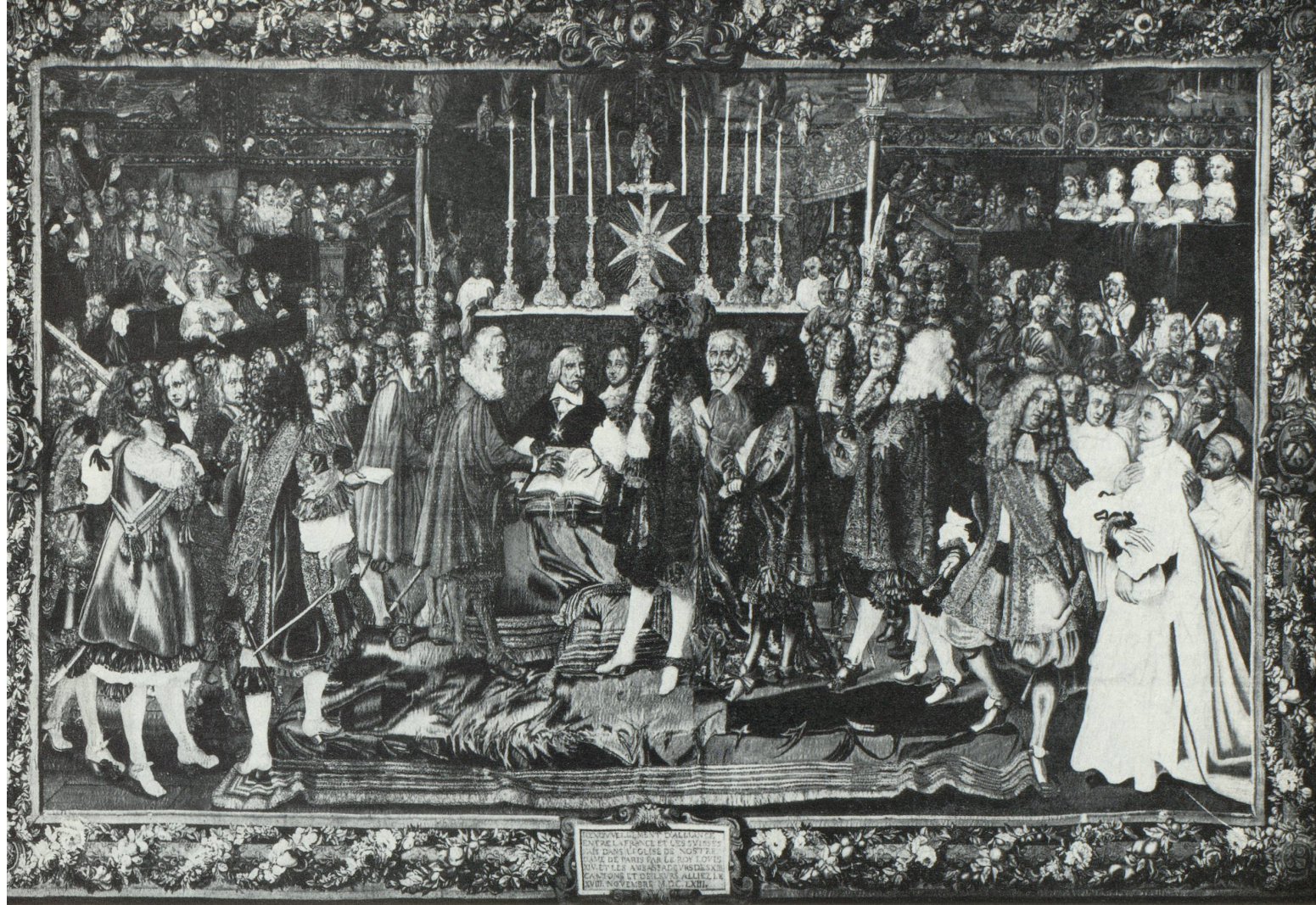
« Dans sa première partie consacrée aux origines, elle nous ramène au temps où il n'y avait ni Français, ni Suisses, mais où la France et la Suisse étaient en puissance dans deux mondes : d'abord celui des Celtes, ensuite celui des Romains. Leurs empreintes superposées sont

visibles encore dans la France comme dans la Suisse d'aujourd'hui.

« On voit cependant apparaître une différence. Elle est dans la géographie, ce qui veut dire dans la nature des choses. Le large espace encadré par le Rhin, la Manche, l'Atlantique, les Pyrénées et la Méditerranée occidentale, tendait à l'unité. Son système fluvial, serré, enchevêtré, a deux caractères : l'emboîtement des bassins les uns dans les autres et le voisinage des sources. Deux centres, au sud celui de Lyon et au nord celui de Paris, se relieront d'autant plus facilement l'un à l'autre que les voies fluviales sont, dans ce grand pays, indépendantes des accidents naturels. Nulle terre n'est, en Europe, aussi bien équilibrée, aussi harmonieusement composée que cette terre gauloise. Elle appelle à soi les peuples, elle a tôt fait de les fondre en une seule masse, une seule nation.

« Comparée à la terre de France, la terre de Suisse nous semble étroite et pauvre. Elle a cependant sa forme. Sur la carte de l'Europe occidentale, elle nous apparaît comme un petit espace libre, pris entre les vastes ensembles de la Gaule, de la Germanie, de l'Italie et des pays danubiens, comme un caillou serré entre quatre blocs de granit. Regardons-le de près, dans sa structure interne. Ce petit espace libre est une terre à compartiments, une zone plissée comme disent les géologues. Chacun de ces compartiments appelait à lui un petit groupe humain qui s'était dégagé de l'un des quatre ensembles. Ce petit groupe, que cherchait-il, que voulait-il? Il cherchait la liberté : il voulait vivre selon ses propres lois, se gouverner soi-

(\*) De mai à septembre 1967.



Château de Versailles — Renouvellement d'alliance entre la France et la Suisse.  
(Manufacture des Gobelins) — Document Alinari-Giraudon.

même, former une cité au sens que les Anciens donnaient à ce terme. Comme il était trop faible pour se défendre seul, il faisait alliance avec d'autres cités qui se trouvaient dans la même situation et qu'animaient la même volonté que la sienne, même si elles parlaient une autre langue que lui. La défense commune fut la nécessité génératrice de la Confédération suisse, le principe d'unité de toute cette diversité.

« Chaque pays a son type fondamental. Celui de la Suisse est la diversité, celui de la France, l'unité.

« La diversité, en Suisse, a nom fédéralisme. L'exemple des Helvètes est frappant déjà. Ils faisaient partie de la vaste et lâche confédération gauloise, mais leur situation à l'écart derrière le Jura leur assurait une totale autonomie.

« Si je me suis attardé à cette comparaison entre la France et la Suisse, c'est que je voulais mettre en lumière la différence profonde qui nous sépare. Une fois, la France a porté atteinte à cette différence, lorsque les armées du Directoire envahirent la Suisse et lui imposèrent l'inviolable République helvétique « une et indivisible ». Bonaparte, qui avait le sens des peuples, le comprit et par l'Acte de Médiation rétablit le fédéralisme.

« Ce que l'exposition nous évoque avec le plus d'éclat est le Service de France.

« Que faut-il retenir de cette partie centrale?

« Ceci, qui est essentiel : le Service de France n'a jamais été un mercenariat. Il est la conséquence d'une longue alliance dont tous les traités essentiels sont, ici, sous nos yeux.

« Alliance, au singulier, est ici un terme collectif qui rassemble sous son accolade quarante-six alliances, accords, traités et capitulations entre la Couronne de France et Messieurs Les Louables Cantons, comme on les appelait alors. Si l'on part de la paix d'Ensisheim, après la bataille de Saint-Jacques-sur-la-Birse en 1444, pour arriver à la capitulation de 1816, sous le roi Louis XVIII, la durée de l'alliance française, malgré deux brèves interruptions, dépasse les quatre siècles.

« On ne saurait en tirer la conclusion que les Suisses furent toujours en paix et en accord avec les Français : on doit en tirer la conclusion que l'alliance entre les deux nations était de nécessité pour elles. Et c'est cela qui est important, parce qu'organique.

« Lever des troupes en Suisse était nécessaire pour la Couronne de France, comme nous le montre l'histoire de François I<sup>er</sup> à Louis XIV. Mais cette nécessité impliquait une politique de la Couronne à l'égard des Suisses.

« La politique royale à l'égard des Suisses avait encore un second but : empêcher que les divisions intestines ne missent en péril l'existence de la Confédération.

« Les Français, écrit l'historien de Berne Richard Feller, obtinrent leurs plus grands succès par la réserve prudente qu'ils observèrent dans la lutte fratricide qui partageait la Suisse en deux camps religieux. L'alliance française est aussi vieille que la séparation confessionnelle. Quoique les rois de France fussent de fervents catholiques et combattirent la Réforme dans leur propre pays, ils se gardèrent bien de faire application de ce zèle religieux dans leurs rapports avec notre pays; ils affirmèrent hautement le principe que l'alliance comprenait aussi bien les Cantons réformés que les États catholiques. Bien loin de donner raison aux catholiques, ils témoignaient aux deux confessions une tolérance impartiale et leurs représentants avaient pour principale consigne d'adoucir les oppositions et de faire leur possible pour abrégier les guerres religieuses devenues inévitables. C'est grâce à la France que la haine religieuse n'eut chez nous que de rares déchaînements, lesquels, quoique violents, n'eurent que peu de durée... L'alliance française développa à cette époque ses meilleurs effets. Ce fut l'un des rares facteurs de cohésion qui maintinrent l'ancienne Confédération ».

Cette citation s'imposait.

« La dernière partie de l'exposition est consacrée aux échanges intellectuels, artistiques et économiques : telle est son étiquette.

« Dans la pensée des organisateurs, elle ne pouvait être que l'amorce d'un très grand sujet qui aurait besoin à lui seul de toute une exposition pour se développer à nos yeux. On y songe peut-être.

« Les peuples sont les uns pour les autres de grands mystères, écrit Gabriel Hanotaux. De tels mystères, ni les rapports politiques et militaires, ni les échanges économiques, ne suffisent pour les expliquer. Il arrive même qu'ils entretiennent cet espace d'ignorance qui s'étend entre deux peuples voisins. Espace que les indifférences, les malentendus, les préjugés et une hostilité presque inévitable viennent semer de pièges. Nos deux maisons, la grande et la petite, la française et la suisse sont demeurées longtemps sans ouvrir, l'une à l'autre, leur chambre du trésor.

« C'est que dans les relations entre la France et la Suisse, la partie n'était pas égale. Un grand pays — le plus beau royaume qui fut sous le ciel, disait-on, autrefois — et le petit pays des Liges suisses ne se pouvaient comparer. Les Suisses n'apportaient à la France que leur force militaire, la France apportait aux Suisses sa grande civilisation. Il était cependant impossible qu'à la longue l'influence française ne pénétrât point dans tout le Corps Helvétique, impossible que les Français eux-mêmes ne découvrirent point qu'il y avait derrière le Jura autre chose que des pâturages et d'autres gens que des bergers.

« Ce furent pourtant les Italiens de la Renaissance qui eurent les premiers la curiosité de savoir d'où venaient et comment vivaient ces barbares qui menaçaient de les conquérir : la curiosité n'est-elle point l'un des caractères de l'esprit italien durant la Renaissance? Les Français étaient moins curieux. Il y eut cependant des voya-

geurs qui, se rendant en Italie, par les cols des Alpes, eurent l'occasion de voir les Suisses chez eux, d'entrer dans leurs maisons, de manger et surtout de boire dans leurs salles boisées. Ainsi Joachim Du Bellay, ainsi Michel de Montaigne.

« Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'établissement à Soleure des ambassadeurs du Roi amène une circulation continue entre les deux pays. Les lettres de ces ambassadeurs nous montrent la connaissance qu'ils avaient de notre manière de vivre et de nos mœurs. Comme la Suisse n'avait point de capitale et que le lien fédéral était très lâche, les ambassadeurs étaient obligés de négocier, un à un, avec tous les membres du Corps helvétique, d'avoir des rapports avec tous les magistrats des cantons et alliés, d'entretenir des relations avec toutes les familles patriciennes. De leur côté, les Suisses au Service de France, particulièrement les officiers, vivaient la vie française, se cultivaient, peignaient, dessinaient, écrivaient parfois et lisaient surtout. Ils se constituaient des bibliothèques et les emportaient avec eux, lorsqu'ils avaient pris leur retraite dans leurs maisons.

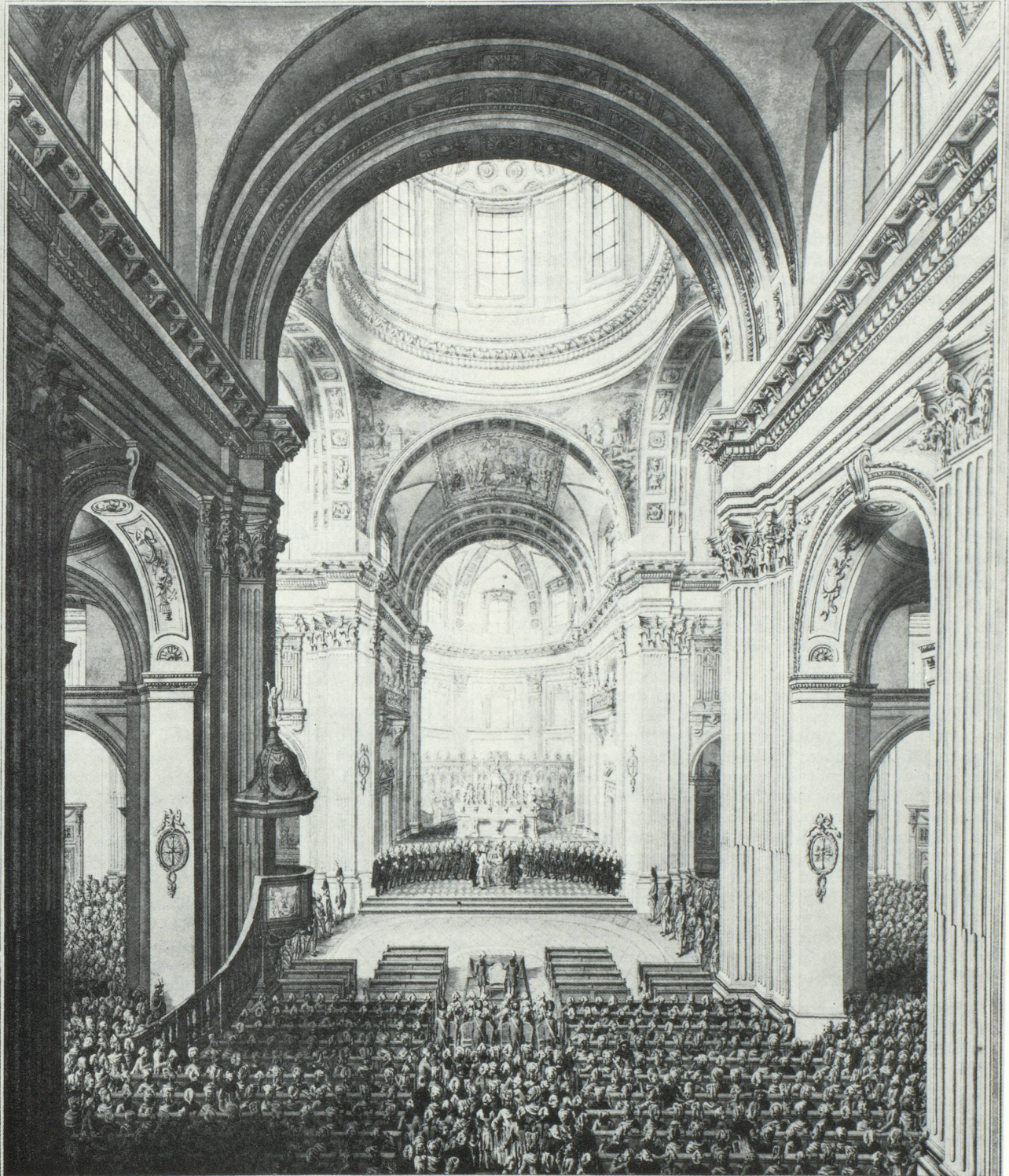
« A partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, la Suisse appartient à l'Europe française. Cependant, il se produit le phénomène que voici :

Lorsque l'influence d'un pays de grande civilisation devient prépondérante dans un autre pays plus petit et moins cultivé, il se produit nécessairement une réaction. Le point de saturation dépassé, l'influence du grand sur le petit, dégénérant souvent en imitation servile, se manifeste aux yeux des patriotes comme un danger pour l'esprit et les mœurs. C'est ce qui s'est produit en Suisse, dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Le mouvement de réaction contre l'influence française — entendre surtout contre les sots imitateurs — n'était qu'un mouvement négatif; mais il amena les Suisses à prendre conscience d'eux-mêmes, de leur génie propre. Dès lors, le mouvement, de négatif qu'il était, au début, devient positif. Il inspire des œuvres; il suscite des poètes, des penseurs, des historiens.

« Le passage du négatif au positif s'opère dans les Lettres sur les Français, les Anglais et les voyages de Bêat de Muralt. Elles se résument ainsi : « Suisses, n'imitiez point les Français, imitez plutôt les Anglais, mais ce que vous pourriez faire de mieux serait de rentrer chez vous et de vivre à la campagne ». Il y a déjà du rousseauisme là-dedans. Le fait curieux c'est que Bêat de Muralt, loin de choquer les Français, attira et retint leur attention. Dès lors, c'est sur la Suisse elle-même que l'attention va se porter.

« Elle portera sur deux poètes : Albert de Haller dont le poème intitulé « Les Alpes » introduira la montagne dans la littérature européenne, et Salomon Gessner dont le succès sera universel. Une école suisse s'est formée. Avec Rousseau, qui a subi son influence, ce petit pays est devenu l'une des nations créatrices de la pensée moderne ».

Ici, quittons Reynold avec Jean-Jacques Rousseau, pour constater que ce petit pays ne devint pas seulement « l'une des nations créatrices de la pensée moderne ». Il fut, reprenant en cela la tradition et la succession des grands banquiers et des marchands de la Renaissance allemande et italienne, ainsi que celle de leurs prédécesseurs lombards, le berceau des principaux créateurs du système économique de l'Europe moderne. Ce phénomène, évidemment, ne fut pas le résultat du calcul, du programme et du plan mûrement établis qu'on aurait



*Designé et composé à Solothurn par L. Méderle.*

*L'Opéra a été gravé sur les Degrés et sous la conduite de M. Ponce Archibald.*

*Son Excellence Monsieur le Président de Vergennes & Ambassadeur du Roy de France  
et Messieurs les Deputés du Louable Corps Helvétique.*

*Jurent au nom de leurs Souverains Respectifs, le 25 Août 1777, dans le coeur de l'Eglise Collégiale de Solothurn, l'Alliance signée le 28 May précédent.*

pu attendre, venant d'une grande puissance, mais bien le fait d'une conjonction de facteurs politiques, militaires, économiques et sociaux, imposés par les événements et les gens aux Ligues Helvétiques, dès l'origine de la Confédération.

Au commencement vivait au pied du Gothard, — ce nombril géographique de l'Europe —, dans le cul-de-sac de la vallée d'Uri, un peuple dur et pauvre, essentiellement préoccupé d'assurer les moyens d'une existence précaire, dans un climat hostile. Entre ces rudes gaillards et le colosse granitique, leur voisin souvent menaçant et meurtrier, avec ses avalanches l'hiver, ses brusques chutes de pierres l'été, et le grondement furieux du torrent glacé, jailli de ses flancs, s'étendaient, — semblable à un escalier géant —, des marches, sorte de paliers disposés comme pour mieux le gravir. Les Romains ne s'y étaient point trompés, qui, déjà, avaient donné à ce site grandiose et impressionnant ce nom de « scaliones », dont les autochtones, bientôt, avaient fait les « Schoellenen »; ces Schoellenen que nous connaissons, aujourd'hui, encore!

Mais à un point précis des « scaliones » où la gorge se resserrait, comme pour s'enterrer plus profondément encore, la rive, avec le chemin qui la parcourait, s'arrêtait soudain, tombant d'un coup dans le bouillonnement du torrent. Pour pouvoir poursuivre sa route, il aurait fallu alors franchir le précipice et pour cela, jeter un pont qui permit de gagner l'autre rive.

Au-delà, la route s'ouvrait toute grande vers ce Jardin des Hespérides qui avait nom le Sud : les plaines lombardes avec Milan et ses foires, le soleil, la douceur du climat, la joie de la vie facile... la Terre Promise en quelque sorte, pour les barbares du nord.

Construire un pont, la chose était vite dite! Mais l'entreprise était périlleuse, pour ne pas dire impossible. La légende ne le prouve-t-elle pas, qui nous raconte comment, ni Dieu ni les hommes n'y étant parvenus, ce fut, en fin de compte, le diable qui l'édifia, en échange de l'âme du « premier être vivant » qui le franchirait! En une nuit, le pont enjambant la Reuss était construit! Mais Satan fut bien volé, car, le lendemain, le prêtre rusé qui avait traité avec lui, voyant le pont construit, y lâcha un chat, à la queue duquel était attachée une casserole! Affolée, la pauvre bête s'enfuit, traversa le pont, payant ainsi de son âme de « premier être vivant » le prix du marché; et comme le prêtre s'était empressé de courir après l'animal et de la bénir aussitôt, la construction échappa au coup furieux du démon, tentant vainement désormais de détruire son œuvre.

Ainsi, à l'aube du XIII<sup>e</sup> siècle, naquit ce Pont du Diable qui, semblable à une étincelle mettant le feu aux poudres, déclencha le processus de formation de la Confédération et bientôt de l'histoire qui nous occupe ici.

De paysans qu'ils étaient essentiellement jusqu'alors, surtout préoccupés d'arracher à un sol ingrat leur maigre pitance, les Uranais en vinrent, peu à peu, à s'intéresser au trafic sans cesse croissant établi, maintenant, à travers leur vallée; et puis, à force de regarder les autres passer, — pèlerins, soldats, marchands et voyageurs de toutes sortes, l'envie leur prit soudain d'emboîter le pas à ce continuel va-et-vient. L'appétit vient en mangeant!

De sédentaires qu'ils avaient été jusqu'alors, les Uranais devinrent nomades, entraînant bientôt après eux leurs voisins et alliés de Schwyz, de Nidwald et d'Obwald.

Le goût de l'aventure s'éveilla en eux et comme ils avaient déjà celui des armes, ils ne tardèrent pas à devenir de redoutables guerriers. Et cela précisément en un temps où la guerre était un métier, grassement payé par les princes.

Bien vite, sur la « bourse aux mercenaires », le Confédéré, redoutable et invincible, devint une « valeur sûre », malgré son prix exorbitant, — quatre à cinq fois celui des autres nations —.

Alors commença le drame de la toute jeune Confédération : des centaines, et bientôt des milliers d'hommes abandonnèrent le pays, attirés par le goût du sang et l'appât de l'or. Tous ces combattants quittaient une terre pauvre, incapable de les nourrir et puis, plus tard, ceux, — nombreux —, qui n'avaient pas péri dans l'aventure, y revenaient; mais le pays qu'ils retrouvaient maintenant était toujours aussi pauvre, tandis qu'eux, désormais, avaient la bourse pleine d'or, mais surtout la tête farcie d'idées nouvelles! Alors, ils ne comprenaient plus ceux qu'ils retrouvaient au foyer; et ceux qui y étaient demeurés, eux, ne comprenaient plus ces redoutables guerriers qui, pourtant, avaient été un père, un fils, un frère ou un cousin. Tragique divorce de deux confédérations qui ne se reconnaissaient plus.

Recevant l'âme d'un chat en échange de son pont, le démon avait été bien volé! Mais aujourd'hui il se vengeait, car de ce pont il avait fait le plus bel instrument de discorde! Et aujourd'hui, la guerre civile était à la porte qui menaçait d'éclatement les bases fragiles de la Confédération.

La Providence, heureusement, était là, qui veillait. Lorsqu'elle mesura l'étendue du désastre, Elle dépêcha aux Suisses un homme de Dieu, — Frère Nicolas — et Frère Nicolas éteignit l'incendie.

Tandis qu'ils cherchaient à exorciser le démon du mercenariat, les Confédérés se trouvèrent, soudain, confrontés à un problème nouveau et non moins difficile, celui de leur expansion économique.

A l'origine, — au temps des Waldstaetten —, aucun problème de ce genre ne s'était posé à eux. L'entrée, au sein de la Confédération, de puissantes républiques, qui étaient avant tout des villes, Lucerne, Zurich, Berne, Fribourg, Soleure et Bâle, créa des conditions nouvelles. De nombreux artisans y travaillaient, et produisaient essentiellement des tissus, des armes ainsi que des métaux et des objets manufacturés. Hélas, nous l'avons dit, la population était pauvre, trop pauvre et par conséquent incapable d'absorber la production naissante. Bientôt, une évidence se fit jour : il fallait, d'urgence, trouver de nouveaux marchés. Or, l'Est était fermé au commerce des Suisses, en guerre, contre les Habsbourgs. Depuis les Guerres de Souabe, le Nord l'avait été également, par Maximilien. Restait le Sud, — les foires de Milan —, à travers le Gothard, une fois de plus. Fort de leur puissance militaire, les Confédérés avaient imposé aux ducs Sforza l'octroi de privilèges exorbitants à leurs marchands. Mais à quoi pouvaient bien leur servir leur force et leurs privilèges, lorsque la neige fermait les passages alpins six mois sur douze.

La nécessité vitale de l'expansion du commerce helvétique, impossible à l'est et au nord, et limitée au sud, devait, par contre, trouver ses débouchés naturels à l'ouest. Or, l'ouest de ce temps, pour les Confédérés, c'étaient la Savoie et la Bourgogne, et au-delà, le roi de

France; aussi n'est-il pas étonnant de trouver les plus vieux traités et les plus vieilles alliances des Confédérés, avec les Ducs de Savoie et de Bourgogne. Mais ces deux duchés n'étaient pas encore suffisants pour absorber l'essor du commerce helvétique. Seul le roi de France était en mesure de lui offrir un terrain de prospection à la mesure de ses appétits.

Telles étaient les grandes données du problème pour les Suisses vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle :

— trouver le statut et la forme juridique qui leur permette de prendre en mains la force vive du mercenariat, pour la domestiquer et la rendre utile à la communauté nationale, en voie de formation;

— trouver de nouveaux débouchés pour son commerce.

C'est alors, par un de ces curieux paradoxes dont souvent la trame de l'histoire est tissée, que la solution fut trouvée, au cours de la sanglante bataille du 26 août 1444, à Saint-Jacques-sur-la-Birse, aux portes de Bâle.

Ce jour-là, quarante mille Armagnacs du dauphin, futur Louis XI, rencontraient une avant-garde confédérée de mille cinq cents hommes.

Que faisait le dauphin, avec ses Armagnacs, devant Bâle? Il avait reçu, du roi son père, la mission de les éloigner le plus possible du royaume de France, leurs exactions, maintenant que la Guerre de Cent Ans était finie et qu'on n'avait plus besoin de leurs services, étant devenues une véritable catastrophe.

On connaît l'issue de la bataille : les mille cinq cents Confédérés, massacrés jusqu'au dernier, non sans avoir tué près de dix mille mercenaires du dauphin!

Or, au lendemain de cette bataille, le 28 octobre 1444, le dauphin signait, à Ensisheim, avec ses ennemis de la veille, un traité établissant « bonne et perpétuelle amitié ». Il ne s'agissait encore que d'une déclaration d'intention. Tout se concrétisa à Montil-les-Tours, le 25 janvier 1453, lorsque Charles VII signa, avec le Corps Helvétique, un premier traité d'alliance. Rien n'est plus surprenant, au premier abord, que le « mariage » de ces deux partenaires si dissemblables, le déjà puissant royaume de France et la Confédération des Huit Cantons.

Les bonnes raisons que pouvaient avoir les Confédérés d'approcher le Roi, nous venons de les rappeler; mais le Roi, lui, quel dessein poursuivait-il lorsqu'il cherchait à établir le contact avec les Confédérés? Couvrir ses frontières de l'Est, détourner, si possible, à son seul profit, la puissance militaire helvétique, mais surtout, trouver les cadres et les instructeurs nécessaires à la création d'une véritable infanterie nationale française.

Si à Morgarten (1315), à Sempach (1386) et à Naefels (1388) les Confédérés avaient tourné une page dans l'histoire de la guerre et des armées en démontrant, et de quelle manière, la suprématie de l'infanterie extrêmement mobile en face d'une chevalerie trop lourdement armée, les Français, face aux Anglais à Crécy (1346) et à Azincourt (1415), avaient vécu, à leurs dépens, la même expérience cruelle. L'équipement allégé et « modernisé » des fantassins anglais n'avait pas seul suffi à leur assurer la victoire. A une époque où la guerre était un métier et où les armées étaient, en grande partie, constituées par des mercenaires de toutes provenances, indisciplinés et mesurant leur ardeur au combat au nombre d'écus

promis, les Anglais, à l'instar des Suisses, avaient mis en ligne une véritable armée « nationale », bien entraînée et dotée d'un vrai esprit de corps.

Louis XI avait compris la dure leçon infligée à ses prédécesseurs. Il décida de doter son armée de cadres et de structures valables. Ne pouvant faire appel aux archers et aux piquiers du roi d'Angleterre, il se tourna du côté de ses anciens adversaires de Saint-Jacques-sur-la-Birse, leur accordant du sel et du blé, ouvrant à leurs commerçants les marchés français, en particulier ceux de Lyon, leur promettant son appui au cas où les Confédérés viendraient à être attaqués.

En échange, le Corps Helvétique fournissait des troupes au Roi, mais à des conditions contrastant singulièrement avec les vieilles coutumes du mercenariat :

a) les troupes suisses ne marchaient que sous leurs propres drapeaux;

b) elles n'étaient commandées que par des officiers suisses et ne pouvaient être engagées sans le consentement de ces derniers;

c) elles n'étaient justiciables que des juridictions en vigueur dans chacun des cantons;

d) la Diète et les Cantons, qui ne se départirent jamais de leurs droits naturels sur leurs ressortissants, s'étaient réservé le droit de rappeler en tout temps ces troupes.

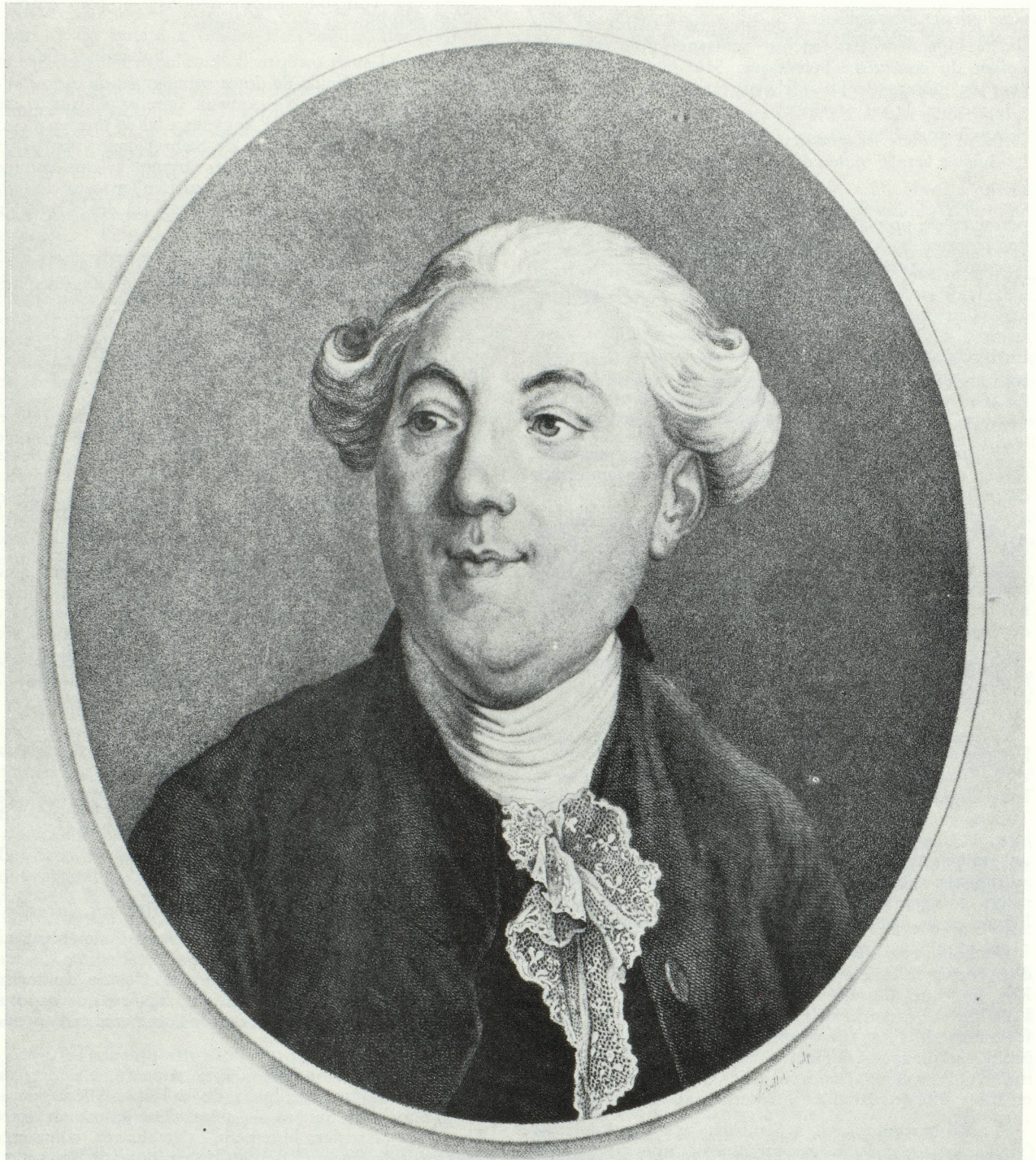
La formule du serment adoptée, à partir de 1616, pour les régiments suisses au Service de France, est une preuve de cet état de choses bien particulier :

« Vous jurez, devant Dieu, par le Christ notre Seigneur, de conserver l'honneur de la Nation Suisse, d'avoir sans cesse devant les yeux sa gloire et son avantage, d'être obéissants et fidèles au Corps Helvétique, à vos supérieurs, à sa Majesté le roi de France et de Navarre, que vous servirez loyalement, de toutes vos forces, tant que votre serment vous attachera à son service. »

Grâce à la politique d'alliance, le démon du mercenariat fut exorcisé, pour plusieurs siècles, et les portes ouvertes toutes grandes devant le commerce et la finance helvétiques.

Le traité de Montil-les-Tours, stipulait, en effet, que les ressortissants des Liges de la Haute-Allemagne, — comprenons les Suisses —, pourraient désormais entrer librement, circuler librement, s'établir et commercer librement dans toute l'étendue du royaume de France.

S'engouffrant dès lors par la porte si largement ouverte du traité, les marchands helvétiques se mirent à parcourir le royaume, toujours plus nombreux, toujours plus actifs. Et puis, les affaires devenant toujours plus prospères pour des gens que nulle entrave ne venait gêner, — les propres sujets du Roi étaient, paradoxalement, moins bien lotis ! —, il fallut songer à créer des points de fixation pour l'argent qui commençait à couler à flots. Alors les comptoirs de banques apparurent et se multiplièrent, tandis que des fortunes énormes s'édifiaient.



M. NECKER.

*Ministre d'Etat Directeur Général des Finances  
de la Cour*

Le « système » était en plein essor ! En nombre toujours croissant, — 163 000 sous François I<sup>er</sup>, et 140 000 sous Louis XIV —, la Confédération envoyait des soldats, des officiers, et même des généraux, — 432 généraux en trois siècles ! — au Roi pour faire ses guerres, tout en développant parallèlement son expansion économique. Les deux alliés étaient peu à peu entrés en état d'osmose. Déjà les Suisses avaient cessé de ne s'occuper que de commerce et de banque. Désormais, c'était par toute la politique et l'économie françaises qu'ils se sentaient directement concernés. Après les marchands et les banquiers, voici que des diplomates, des administrateurs et des hommes d'Etat étaient apparus. Le monarque français autant que tout le régime ne trouvaient rien là d'ailleurs que de très naturel et d'utile à l'Etat. Gonzague de Reynold le rappelait il y a un instant : « L'alliance entre les deux nations était une nécessité pour elles » ; en d'autres termes, leurs intérêts étaient devenus totalement convergents et complémentaires.

Depuis le temps de la Renaissance et même antérieurement déjà, le Roi avait pris l'habitude de confier à des Confédérés la défense de ses intérêts diplomatiques. Ne l'avait-on pas vu, — c'était Louis XI —, faisant de l'évêque de Sion, *Jodoc de Silenen*, son ambassadeur auprès des Cantons ? Et ce dernier n'avait pas tardé à devenir le champion très actif de la cause française.

Mais les Suisses ne furent pas ambassadeurs royaux qu'auprès des seules Ligues helvétiques. Sous le règne de Louis XIV, le lieutenant-général *Jean-Victor de Besenval*, de Soleure, représenta le Roi auprès de Charles XII de Suède et des Cours du Nord avant d'être son ambassadeur à Varsovie. Ce fut d'ailleurs en Pologne que ce brillant officier général, par surcroît colonel du Régiment des Gardes Suisses, épousa la comtesse Bielinska, proche parente de celle qui allait bientôt devenir la reine de France, Marie Leczinska.

Le lieutenant général comte *Maurice de Courten*, du Valais, représenta la France auprès de Frédéric II, puis de l'impératrice Marie-Thérèse en un temps, — celui des Guerres de Succession d'Espagne, de Pologne et de Bavière — où l'Europe était en proie aux plus grandes convulsions.

Quant au lieutenant-général comte *Louis-Auguste-Augustin d'Affry*, de Fribourg, il fut également l'un des grands ambassadeurs du Roi, représentant la France auprès des États-Généraux de Hollande, avant de regagner Versailles et d'y administrer la charge de colonel général des Suisses et Grisons, c'est-à-dire la charge de ministre des Affaires militaires suisses en France, en plus de ses fonctions de colonel du Régiment des Gardes Suisses. L'éclat et la permanence des services rendus à la couronne valurent au comte d'Affry, en 1784, la plus enviée et la plus prestigieuse récompense : « Le Cordon Bleu ! » Il fut le seul Suisse, au XVIII<sup>e</sup> siècle, à recevoir ainsi le Saint-Esprit.

Dans le même temps, de véritables dynasties de ban-

quiers, établis en France, et dirigeant, des bords de la Seine, leurs puissants comptoirs d'Amsterdam et de Londres, commencèrent à servir, elles aussi, la cause française. Citerons-nous ici *Isaac Mallet*, le fondateur à Paris, en 1713, d'une banque fameuse ? Ou bien encore la famille *Saladin* qui, depuis 1717, siégeait au sein du conseil des actionnaires de la Manufacture royale des glaces de Saint-Gobain ? Ou bien encore *Isaac Tbélusson*, les *Labhard*, les *Vernet*, les *De la Rive*, les *Lullin*, les *Rilliet*, les *Sellon*, les *Rougemont*, sans parler de *Rodolphe-Ferdinand Grand*, le fondateur de la Banque d'Escompte et pourvoyeur de fonds du gouvernement de Versailles engagé dans la guerre de l'Indépendance américaine ? Et que dire du plus considérable d'entre eux, le banquier et ministre *Jacques Necker*, sinon que la place occupée par ce Genevois, dans les affaires publiques françaises, fut si considérable que la question ne se pose même pas d'en aborder ici l'étude.

Après Necker, un autre banquier genevois, *Étienne Clavières*, occupa le Ministère français des Finances à partir de 1792, et il fut le « père » des assignats. Enfin, et comme pour clore, en quelque sorte, une liste aussi impressionnante, apparut *Jean-Frédéric Perregaux*.

Fils d'un officier neuchâtelois au Service de France, le jeune homme avait passé plusieurs années à Mulhouse, en Hollande et en Angleterre, avant de s'installer à Paris, en 1765, dans l'espoir d'y fonder une maison de banque. Appuyé par Necker, il y parvint. L'Almanach Royal de 1781 mentionne sa banque. Deux ans plus tard, l'établissement comptait au nombre des plus prospères de la capitale française. Devenu riche et puissant, Perregaux sut montrer qu'il était aussi un homme de goût et une mécène. Dans son somptueux hôtel de la Chaussée-d'Antin, — l'ancien hôtel de la Guimard —, il se fit l'ami et le protecteur de maints artistes, et donna bientôt des fêtes qui comptèrent au nombre des plus fastueuses de la Ville de Paris à la veille de la Révolution. Pour avoir su se rendre indispensable à tous, parce qu'ayant seul conservé des relations régulières avec toute l'Europe, Perregaux parvint à traverser, presque sans encombre, la tourmente révolutionnaire. Mais sa plus grande destinée, Perregaux allait la connaître au moment où Bonaparte songeait à remettre de l'ordre dans les Finances du Directoire : Ce fut au banquier neuchâtelois qu'il s'adressa pour rédiger un projet qu'il méditait depuis longtemps : La création de la Banque de France.

Le 28 nivôse de l'An VIII, la Banque de France était créée et son premier Régent désigné en la personne du sénateur *Jean-Frédéric Perregaux*.

Aujourd'hui, ce grand homme dort de son dernier sommeil au Panthéon. Là, sa grande ombre côtoie celle de tant de serviteurs illustres de la France monarchique, impériale et républicaine. Parmi tant d'ombres illustres, celle de Perregaux ne se sent pas étrangère, pas plus que celle du général *Reyniez*, de *Jean-Jacques Rousseau* et d'autres encore de ces Helvètes, qui furent les serviteurs de la France, en même temps que de leur patrie. —

Paris 28. Ventose an 8.

Le C.<sup>m</sup> Ferragaux  
au Général Bonaparte  
Premier Consul.

( Membre Premier Consul )



Les trois Régens de la Banque de France que vous  
avez appelés auprès de vous mercredi dernier, se  
sont rendus hier à la Section des finances au  
Conseil d'Etat. on y a rédigé le projet de loi —  
Demande un Privilège de 15. ans à la Banque  
suivants les bases que vous avez données. Le  
travail est conforme à ce que vous desiriez. —  
Cependant les trois Régens n'ont pu se dispenser  
de représenter à la Section des finances;

Combien il aurait été préférable qu'on eût  
mis provisoirement en activité le premier Régis  
que vous nous avez donné en présence du  
Ministre Du Trésor Public & sous la durée ne  
devrait être que de 3. ans. la Commission n'aurait  
fait sur ce projet que peu d'observations.

Il aurait opéré dans ce but la réunion  
des Caisses; il aurait établi entre les différents  
membres de ces Caisses des rapports tels  
qu'ils se seraient concertés ensemble & auraient  
présenté le Gouvernement sur le plan le plus  
avantageux d'un nouveau Privilège sous les  
conditions auraient été basées sur l'expérience.

Nous avons de plus représenté à la  
Commission des finances que nous ne pouvions nous  
flatter de réaliser l'augmentation des 20/m<sup>ms</sup> en

Capital; attendu, d'une part que les actionnaires  
actuels ne cessent plus l'escroquerie à raison de  
leurs actions & n'ayant plus le même intérêt  
à les garder, ils entendront une grande partie;  
& de l'autre, que les actions nouvelles n'offrent  
qu'un intérêt au dessous de celui qu'ils peuvent  
tirer d'ailleurs de leurs Capitales ils ne  
s'empreseront pas de les acheter.

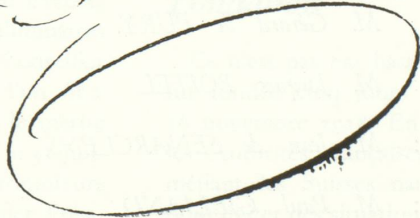
Que dans ces états de choses la Banque  
disparaisse d'un tiers de son Capital pour le  
convertir en 5. pour cent Consolidés, elle  
diminuerait beaucoup ses moyens.

Que les actionnaires n'ayant plus la faculté  
de disposer de la totalité des Bénéfices & de se  
les répartir, il n'y aurait plus aucun attrait  
pour eux.

Enfin que l'intervention du Gouvernement  
en obligeant la Banque à soumettre à son  
approbation ses Statuts, Réglemens & tout  
à l'établissement cette indépendance si  
essentielle à toutes les Banques pour  
fixer la Confiance - Publique.

Agitez, Citoyen Premier Consul,  
l'hommage de mon respect.

B. J. Bergeaux



## Présidents de la Chambre de commerce suisse en France

- 1918 - 1926 : *M. Ferdinand DOBLER.*  
1926 - 1932 : *M. Jean-Louis COURVOISIER.*  
1932 - 1934 : *M. Ferdinand DOBLER.*  
1935 - 1938 : *M. Gustave BRANDT.*  
1939 - 1941 : *M. Émile BITTERLI.*  
1941 - 1943 : *M. Frédéric BAUMANN.*  
1943 - 1944 : *M. Émile BITTERLI.*  
1944 - 1949 : *M. Paul de PERREGAUX.*  
1949 - 1952 : *M. Hugues JEQUIER.*  
1952 - 1958 : *M. J.-C. SAVARY.*  
1959 - 1963 : *Georges-E. REYMOND.*  
1963 : *M. Jean-Louis GILLIÉRON.*

## Directeurs généraux de la Chambre de commerce suisse en France

- 1921 - 1924 : *M. Jacques de PURY.*  
1924 - 1932 : *M. Maurice TREMBLEY.*  
1932 - 1945 : *M. Gérard de PURY.*  
1945 - 1949 : *M. Jacques BOITEL.*  
1949 - 1956 : *M. Jean de SENARCLENS.*  
1957 - 1963 : *M. Paul GILLIAND.*  
1963 : *M. Georges-Olivier ROBERT-TISSOT.*